



TRANSAT A.T. INC.
PREMIER RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 31 janvier 2022

Relations avec les investisseurs
M. Patrick Bui
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives.....	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS.....	3
3.	Faits saillants financiers.....	6
4.	Faits saillants du trimestre.....	7
5.	Aperçu.....	8
6.	Activités consolidées.....	9
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement.....	15
8.	Autres.....	22
9.	Comptabilité.....	23
10.	Contrôles et procédures.....	25
11.	Perspectives.....	25

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2021 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2021, les notes afférentes et le rapport annuel de 2021, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du premier trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2021. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 9 mars 2022. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise graduelle de certains vols et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Au 31 janvier 2022, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés contiennent plus de détails à ce sujet.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage, l'imposition de mesures de quarantaine et les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. La Société, depuis le début de la pandémie, a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la progression de la vaccination et la levée de certaines restrictions ont permis un certain niveau de reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s’y limiter, la conjoncture économique, l’évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l’instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l’éclosion d’épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l’égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l’environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d’intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l’information et les télécommunications, l’évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d’exploitation, la capacité de la Société d’attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d’une couverture d’assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d’autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2021.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d’examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d’autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d’hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d’exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s’y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d’exploitation et ses résultats d’exploitation.
- La perspective selon laquelle sous réserve de l’incertitude relative à la continuité d’exploitation tel que décrit à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, la Société sera en mesure de s’acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l’exploitation et d’emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les restrictions imposées par les autorités gouvernementales en matière de déplacement et de frontières seront assouplies de façon à permettre une reprise de la nature et de l’ampleur escomptées, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles annoncées ou anticipées présentement, que les voyageurs continueront de voyager malgré les nouvelles mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d’être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l’exercice complet. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s’appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d’exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu’à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement, à l’exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les charges de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, charge de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
Résultat net (perte nette) ajusté par action	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
Dettes totales	Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
Dettes totales nettes	Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Étant donné que la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés, la présentation de la perte ajustée avant charge d'impôts a été suspendue, ce résultat étant similaire à la perte nette ajustée, qui continue d'être présentée.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$
Perte d'exploitation	(73 841)	(98 048)
Éléments spéciaux	—	6 926
Amortissement et dépréciation	37 472	37 490
Perte d'exploitation ajustée	(36 369)	(53 632)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(114 345)	(60 534)
Éléments spéciaux	—	6 926
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	528	(5 196)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	456	—
Gain sur cession d'actifs	(3 952)	(17 372)
Perte (gain) de change	21 996	(32 873)
Perte nette ajustée	(95 317)	(109 049)
Perte nette ajustée	(95 317)	(109 049)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 747	37 747
Perte nette ajustée par action	(2,53)	(2,89)

	Au 31	Au 31
	janvier	octobre
(en milliers de dollars)	2022	2021
	\$	\$
Dettes à long terme	501 201	463 180
Subvention publique différée	163 360	167 394
Passif lié aux bons de souscription	37 013	36 557
Coûts de financement reportés	(19 157)	(19 368)
Obligations locatives	943 202	956 358
Dettes totales	1 625 619	1 604 121
Dettes totales	1 625 619	1 604 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(343 131)	(433 195)
Dettes totales nettes	1 282 488	1 170 926

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	Trimestres clos les 31 janvier			
	2022	2021	Écart	Écart
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	%
États des résultats consolidés				
Revenus	202 438	41 920	160 518	382,9
Perte d'exploitation	(73 841)	(98 048)	24 207	24,7
Perte nette attribuable aux actionnaires	(114 345)	(60 534)	(53 811)	(88,9)
Perte de base par action	(3,03)	(1,60)	(1,43)	(89,4)
Perte diluée par action	(3,03)	(1,60)	(1,43)	(89,4)
Perte d'exploitation ajustée ¹	(36 369)	(53 632)	17 263	32,2
Perte nette ajustée ¹	(95 317)	(109 049)	13 732	12,6
Perte nette ajustée par action ¹	(2,53)	(2,89)	0,36	12,5
États des flux de trésorerie consolidés				
Activités opérationnelles	(79 709)	(106 295)	26 586	25,0
Activités d'investissement	(4 163)	(1 874)	(2 289)	(122,1)
Activités de financement	(6 567)	(15 143)	8 576	56,6
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	375	(275)	650	236,4
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(90 064)	(123 587)	33 523	27,1
	Au 31 janvier 2022	Au 31 octobre 2021	Écart	Écart
	\$	\$	\$	%
États de la situation financière consolidés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	343 131	433 195	(90 064)	(20,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)	203 106	170 311	32 795	19,3
	546 237	603 506	(57 269)	(9,5)
Actif total	1 899 831	1 897 658	2 173	0,1
Dettes (courant et non courant)	501 201	463 180	38 021	8,2
Dettes totales nettes ¹	1 625 619	1 604 121	21 498	1,3
Dettes totales ¹	1 282 488	1 170 926	111 562	9,5

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage, l'imposition de mesures de quarantaine et les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. La Société, depuis le début de la pandémie, a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la progression de la vaccination et la levée de certaines restrictions ont permis un certain niveau de reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La préservation des liquidités est une priorité pour la Société. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022, la Société a pris les mesures suivantes à l'égard de la pandémie de COVID-19 et d'autres possibilités sont évaluées afin d'atteindre cet objectif :

- Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certaines de ses ententes de financement avec le gouvernement du Canada. L'entente de financement non garanti CUGE de la Société a été amendée afin, entre autres, de reporter l'augmentation des taux d'intérêts ainsi que la date jusqu'à laquelle 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés dans l'éventualité où cette entente était remboursée avant le 31 décembre 2023. La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a également été amendée afin d'augmenter de 43,3 millions \$ le montant pouvant être tiré.
- Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a effectué un tirage de 28,0 millions \$ sur ses facilités de crédit CUGE. Tel que décrit à la section Financement, le financement disponible s'élève à un maximum de 863,3 millions \$, dont 678,0 millions \$ sont utilisés au 31 janvier 2022.
- Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée.
- La Société ajuste en continu son programme de vol à l'évolution de la situation. Les effets persistants du variant Omicron et les mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021 ont eu un impact sur les réservations et les demandes d'annulations. Ainsi, au cours du premier trimestre, la Société a annulé près de 30 % des vols pour les départs prévus de janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée.
- La Société poursuit les négociations avec ses fournisseurs, incluant les bailleurs d'aéronefs, afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.
- La Société continue de se prévaloir de subventions gouvernementales pour les entreprises touchées par la COVID-19. La Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention d'Urgence du Canada pour le Loyer (« SUCL ») ont été remplacées par le Gouvernement du Canada par deux nouveaux programmes, soit le Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et le Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »). Ces deux programmes continuent d'offrir un soutien aux salaires et au loyer.
- Au 31 janvier 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 343,1 millions \$.

5. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est devenue une référence mondialement reconnue du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Éluë Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde par les passagers aux World Airline Awards de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales et canadiennes. Tout au long de leur voyage ou de leur séjour, elle s'emploie à servir ses clients avec passion et convivialité et à leur offrir une prestation parfaitement sécuritaire.

Certifiée Travelife depuis 2018, renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils considérés les plus verts dans leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les destinations qu'elle dessert.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 janvier			
	2022 \$	2021 \$	Écart \$	Écart %
Revenus	202 438	41 920	160 518	382,9
Charges d'exploitation				
Coûts liés à la prestation de services touristiques	66 218	10 019	56 199	560,9
Salaires et avantages du personnel	46 320	28 212	18 108	64,2
Carburant d'aéronefs	36 313	7 548	28 765	381,1
Entretien d'aéronefs	18 229	16 448	1 781	10,8
Frais de vente et de distribution	16 156	1 948	14 208	729,4
Frais d'aéroports et de navigation	15 914	4 790	11 124	232,2
Loyer d'aéronefs	776	—	776	100,0
Autres coûts aériens	20 588	8 330	12 258	147,2
Autres	17 914	15 677	2 237	14,3
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	379	2 580	(2 201)	(85,3)
Amortissement et dépréciation	37 472	37 490	(18)	—
Éléments spéciaux	—	6 926	(6 926)	(100,0)
	276 279	139 968	136 311	97,4
Perte d'exploitation	(73 841)	(98 048)	24 207	24,7
Coûts de financement	21 968	19 145	2 823	14,7
Revenus du financement	(989)	(1 447)	458	31,7
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	528	(5 196)	5 724	110,2
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	456	—	456	100,0
Gain sur cession d'actifs	(3 952)	(17 372)	13 420	77,3
Perte (gain) de change	21 996	(32 873)	54 869	166,9
Perte avant charge d'impôts	(113 848)	(60 305)	(53 543)	(88,8)
Impôts sur le résultat				
Exigibles	497	123	374	304,1
Différés	—	75	(75)	(100,0)
	497	198	299	151,0
Perte nette de la période	(114 345)	(60 503)	(53 842)	(89,0)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :				
Actionnaires	(114 345)	(60 534)	(53 811)	(88,9)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	31	(31)	(100,0)
	(114 345)	(60 503)	(53 842)	(89,0)

REVENUS

Nous tirons nos revenus des voyageurs expéditifs, du transport aérien, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Par rapport à 2021, nos revenus ont augmenté de 160,5 millions \$ (382,9 %) pour le trimestre clos le 31 janvier 2022. Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2019, les revenus du présent trimestre ont diminué de 68,7 %. Depuis la mi-mars 2020, les restrictions aux voyages internationaux et les mesures de quarantaine imposées par les gouvernements ont rendu très difficile la vente de voyages. L'augmentation des revenus du trimestre a été freinée par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron au cours du trimestre et des nouvelles mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. La Société a ainsi annulé près de 30% des vols pour les départs prévus en janvier. En raison de la pandémie de COVID-19, la demande pour le premier trimestre de 2022 est demeurée largement inférieure à celle de 2019. Pour le trimestre, l'augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse du nombre de voyageurs, combinée à une légère hausse des prix de vente moyens.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 136,3 millions \$ (97,4 %) pour le trimestre par rapport à 2021. L'augmentation est attribuable à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport au premier trimestre de 2021, due à l'augmentation de la demande par rapport à l'an dernier.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2021, ces coûts ont augmenté de 56,2 millions \$ (560,9 %) pour le trimestre. L'augmentation est principalement liée à la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2021.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 18,1 millions \$ (64,2 %) pour le trimestre, comparativement à 2021. En raison de la reprise graduelle de ses activités aériennes depuis juillet 2021, la Société a procédé au rappel d'employés. De plus, la Société continue de se prévaloir de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société s'est prévalué du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 15,1 millions \$ a été comptabilisé en lien avec ces programmes. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2021, la Société s'est prévalué de la SSUC: un montant de 11,7 millions \$ a été comptabilisé en lien avec les employés actifs et un montant de 21,7 millions \$ a été comptabilisé en lien avec les employés inactifs, qui correspond aux salaires qui leur ont été versés.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 28,8 millions \$ (381,1 %) au cours du trimestre. L'augmentation résulte principalement de la hausse de la capacité par rapport à 2021, combinée à la hausse des prix du carburant.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2021, ces dépenses ont augmenté de 1,8 million \$ (10,8 %) au cours du trimestre. Cette augmentation est due à la hausse de la capacité mise en marché par rapport au premier trimestre de 2021.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyageurs aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution ont augmenté de 14,2 millions \$ (729,4 %) au cours du trimestre, par rapport à 2021. L'augmentation découle principalement de la hausse des revenus et des frais liés à l'annulation de réservations. L'augmentation est également attribuable à la hausse des dépenses de publicité due à la reprise graduelle de nos activités et à l'augmentation des ventes des forfaits auxquelles sont associées des commissions plus élevées.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 11,1 millions \$ (232,2%) au cours du trimestre, comparativement à 2021. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2021.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 12,3 millions \$ (147,2 %) au cours du trimestre, comparativement à 2021. Cette augmentation est due à une hausse de notre capacité par rapport à 2021.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 2,2 millions \$ (14,3 %) au cours du trimestre, comparativement à 2021. Cette hausse découle de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2021.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Notre quote-part de la perte nette s'élève à 0,4 million \$ pour le premier trimestre, comparativement à 2,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2021. Les activités de notre coentreprise en hôtellerie ont progressivement repris par rapport à 2021. De plus, certains actifs avaient été dépréciés au cours du premier trimestre de 2021.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. Ces charges sont demeurées stables au cours du trimestre comparativement à 2021. L'incidence sur la charge d'amortissement liée à l'entrée en service de quatre Airbus A321neoLR en 2021 a été compensée par la diminution des acquisitions d'immobilisation corporelles et incorporelles en lien avec les mesures de réduction des coûts liées à la pandémie de COVID-19.

Éléments spéciaux

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022 \$	2021 \$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada		
Honoraires professionnels	–	5 143
Charge de rémunération	–	1 783
	–	6 926

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Durant le trimestre terminé le 31 janvier 2021, des honoraires professionnels de 5,1 millions \$ ainsi que des charges de rémunération de 1,8 millions \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 73,8 millions \$ (36,5 %) au cours du premier trimestre, comparativement à 98,0 millions \$ (233,9 %) en 2021. L'amélioration du résultat d'exploitation est attribuable à la reprise progressive et partielle des opérations aériennes. Néanmoins, l'amélioration de notre résultat d'exploitation a été freinée par l'annulation de près de 30% des vols pour les départs prévus de janvier, en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la demande est demeurée faible et la capacité de la Société mise en marché représente une fraction de celle de 2019 pour le premier trimestre de 2022.

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 36,4 millions \$ (18,0 %), comparativement à 53,6 millions \$ (127,9 %) en 2021.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 2,8 millions \$ (14,7 %) pour le trimestre, comparativement à 2021. L'augmentation est due à l'augmentation de la dette à la suite de la mise en place de nouvelles facilités de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du CUGE.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont diminué de 0,5 million \$ (31,7 %) au cours du trimestre, comparativement à 2021, principalement en raison de la baisse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par rapport à 2021.

Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE. Depuis le 30 avril 2021, les dérivés liés au carburant et les dérivés de change que la Société détenait sont tous arrivés à échéance et la Société ne détient plus de dérivés liés au carburant ni de dérivés de change. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE a diminué de 0,5 million \$. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2021, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs et autres dérivés avait augmenté de 5,2 millions \$.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la juste valeur des bons de souscription a augmenté de 0,5 million \$ en raison de l'augmentation du cours de clôture de l'action de 4,39 \$ à 4,58 \$ entre le 31 octobre 2021 et le 31 janvier 2022.

Gain sur cession d'actifs

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, le gain sur cession d'actif est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2021, le gain de 17,4 millions \$ est principalement attribuable à la résiliation de trois baux d'aéronefs, soit deux Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur résiliation de baux d'aéronefs résulte du renversement d'obligations locatives de 13,2 millions \$, de provisions pour condition de retour de 3,9 millions \$ et d'autres actifs de 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ces baux d'aéronefs avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte de change de 22,0 millions \$, comparativement à un gain de change de 32,9 millions \$ en 2021. En 2022, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,5 million \$ pour le premier trimestre, comparativement à 0,2 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif s'est établi à -0,4 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 et à -0,3 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2021.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS, vu l'effet défavorable sur nos résultats de la pandémie de COVID-19 et l'incertitude relativement au moment où la Société retrouvera la rentabilité. Ainsi, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, notre perte nette pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 s'est établie à 114,3 millions \$, comparativement à 60,5 millions \$ en 2021.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Pour le premier trimestre de 2022, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 114,3 millions \$, soit 3,03 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 60,5 millions \$, soit 1,60 \$ par action (de base et diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer les résultats par action de base a été de 37 747 000 pour l'exercice 2022 et de 37 747 000 pour l'exercice 2021 (37 747 000 et 37 747 000 respectivement pour les résultats dilués par action).

Pour le premier trimestre, notre perte nette ajustée s'est établie à 95,3 millions \$ (2,53 \$ par action), comparativement à 109,0 millions \$ (2,89 \$ par action) en 2021.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Par rapport aux trimestres comparatifs, les revenus affichent des hausses pour la première partie de l'hiver (T1) ainsi que pour la saison d'été (T3 et T4). La hausse des revenus est attribuable à une reprise partielle et graduelle des activités, principalement en raison de l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires qui a favorisé un retour de la demande. Pour la seconde partie de l'hiver (T2), la chute des revenus est attribuable à la suspension de nos opérations aériennes pour le deuxième trimestre de 2021, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19.

Quant à nos résultats d'exploitation, pour la première partie de l'hiver (T1), l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise partielle et graduelle de nos activités. L'augmentation de notre perte d'exploitation pour la seconde partie de l'hiver (T2) découle principalement de la suspension de nos opérations aériennes, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une chute des revenus plus marquée que la baisse des charges d'exploitation. Pour la saison d'été 2020 (T3 et T4), le résultat d'exploitation a été affecté par les éléments spéciaux et par le règlement défavorable des contrats de dérivés liés au carburant. Pour la deuxième partie de l'été (T4), la reprise de la demande est plus marquée en 2021 qu'en 2020; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour la saison d'été 2021 par rapport à 2020. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T2-2020	T3-2020	T4-2020	T1-2021	T2-2021	T3-2021	T4-2021	T1-2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	571 298	9 546	28 426	41 920	7 569	12 548	62 781	202 438
Perte d'exploitation	(29 551)	(132 013)	(239 332)	(98 048)	(86 480)	(98 368)	(118 326)	(73 841)
Perte nette	(179 712)	(45 721)	(238 370)	(60 503)	(69 537)	(138 059)	(121 339)	(114 345)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(179 548)	(45 115)	(238 077)	(60 534)	(69 561)	(138 125)	(121 339)	(114 345)
Perte de base par action	(4,76)	(1,20)	(6,31)	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)
Perte diluée par action	(4,76)	(1,20)	(6,31)	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ¹	21 108	(79 941)	(90 735)	(53 632)	(50 963)	(50 928)	(58 362)	(36 369)
Perte nette ajustée ¹	(38 792)	(139 848)	(156 392)	(109 049)	(103 287)	(115 641)	(118 400)	(95 317)
Perte nette ajustée par action ¹	(1,03)	(3,70)	(4,14)	(2,89)	(2,74)	(3,06)	(3,14)	(2,53)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 janvier 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 114,3 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 79,7 millions \$ au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 9, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 743,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) et le 9 mars 2022, la Société a renégocié certains termes de cet accord. Les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 31 octobre 2022. Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 863,3 millions \$, dont un montant de 678,0 millions \$ est utilisé au 31 janvier 2022 et 790,0 millions \$ au 9 mars 2022.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 743,3 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 863,3 millions \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 1^{er} novembre 2022. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction cherche activement à sécuriser un nouveau financement et discute à l'heure actuelle avec des prêteurs potentiels, dont les autorités gouvernementales fédérales et provinciales. Ces discussions incluent la possible soumission d'une nouvelle demande au CUGE et des demandes de modifications de certaines conditions des facilités de crédit actuellement en place. La direction demeure également à l'affût de tout programme d'aide gouvernementale.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 janvier 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 janvier 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 343,1 millions \$, comparativement à 433,2 millions \$ au 31 octobre 2021. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 203,1 millions \$ à la fin du premier trimestre de 2022, comparativement à 170,3 millions \$ au 31 octobre 2021. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement de 37,6 millions \$, soit un ratio de 1,05, par rapport à un fonds de roulement de 89,7 millions \$ et un ratio de 1,14 au 31 octobre 2021.

L'actif total a augmenté de 2,2 millions \$ (0,1 %), passant de 1 897,7 millions \$ le 31 octobre 2021 à 1 899,8 millions \$ le 31 janvier 2022. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 114,5 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 315,1 millions \$ au 31 octobre 2021 à 429,6 millions \$ au 31 janvier 2022. Cette baisse découle principalement de la perte nette attribuable aux actionnaires de 114,3 millions \$.

(en milliers de dollars)	31 janvier 2022 \$	31 octobre 2021 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	343 131	433 195	(90 064)	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	203 106	170 311	32 795	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Clients et autres débiteurs	177 459	108 857	68 602	Augmentation des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit et des subventions gouvernementales à recevoir
Impôts sur le résultat à recevoir	16 214	16 220	(6)	Aucun écart important
Stocks	13 116	10 514	2 602	Augmentation de l'inventaire des pièces consommables
Charges payées d'avance	26 338	16 465	9 873	Augmentation des assurances payées d'avance et du volume des activités
Dépôts	132 681	122 174	10 507	Augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Immobilisations corporelles	943 972	974 229	(30 257)	Amortissement de la période
Immobilisations incorporelles	15 633	16 849	(1 216)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions
Placement	9 024	9 476	(452)	Quote-part de la perte nette d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	19 157	19 368	(211)	Aucun écart important

(en milliers de dollars)	31 janvier 2022 \$	31 octobre 2021 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Passif				
Fournisseurs et autres créditeurs	205 080	141 413	63 667	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 791	1 354	437	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	309 178	292 158	17 020	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Dette à long terme et obligations locatives	1 444 403	1 419 538	24 865	Tirage sur la facilité de crédit CUGE et dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensés par les remboursements de capital, et le retour anticipé d'un aéronef
Provision pour conditions de retour	140 498	126 244	14 254	Augmentation liée au passage du temps, combinée à la dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine
Passif lié aux bons de souscription	37 013	36 557	456	Augmentation de la juste valeur des bons de souscription de la période
Subvention publique différée	163 360	167 394	(4 034)	Produits tirés des subventions publiques de la période
Autres passifs	27 524	27 497	27	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	627	613	14	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	221 012	221 012	–	Aucun écart
Provision pour paiements fondés sur des actions	15 977	15 948	29	Aucun écart important
Déficit	(659 226)	(544 881)	(114 345)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(7 406)	(7 189)	(217)	Aucun écart d'important

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 janvier		
	2022 \$	2021 \$	Écart \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(79 709)	(106 295)	26 586
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 163)	(1 874)	(2 289)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 567)	(15 143)	8 576
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	375	(275)	650
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(90 064)	(123 587)	33 523

Activités d'exploitation

Au cours du premier trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 79,7 millions \$, par rapport à 106,3 millions \$ en 2021. Cette diminution de 26,6 millions \$ est attribuable à l'amélioration de notre résultat d'exploitation à la suite de la reprise progressive et partielle des opérations aériennes, combinée à l'augmentation de 14,3 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour et à la hausse de 9,7 millions \$ des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, partiellement compensées par la baisse de 19,8 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 4,2 millions \$ au cours du premier trimestre, comparativement à 1,9 million \$ en 2021, soit une augmentation de 2,3 millions \$. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 4,2 millions \$ au cours du trimestre et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et des pièces de rechange, comparativement à 2,3 millions \$ en 2021.

Activités de financement

Pour le premier trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 6,6 millions \$ comparativement à 15,1 millions \$ en 2021, soit une diminution de 8,6 millions \$. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 28,0 millions \$, alors qu'aucun tirage n'avait été effectué durant le premier trimestre de 2021. De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 34,6 millions \$, comparativement à 15,1 millions \$ en 2021. En 2021, la Société avait pu négocier le report de loyers avec certains bailleurs.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 743,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Un montant de 78,0 millions \$, dont les tirages peuvent être effectués jusqu'au 29 octobre 2022, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et garantie, qui vient à échéance le 29 avril 2023; la facilité est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et un montant de 72,0 millions \$ de la facilité de crédit était utilisé [44,0 millions \$ au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 71,3 millions \$.

Financement non garanti CUGE

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclu avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Selon l'entente amendée, la Société continue de bénéficier d'un montant de 312,0 millions \$, dont les tirages peuvent être effectués jusqu'au 29 octobre 2022, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie qui vient à échéance le 29 avril 2026. La facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Au 31 janvier 2022, un montant de 176,0 millions \$ de la facilité de crédit était utilisé, dont la valeur comptable est de 163,8 millions \$. Le 9 février 2022, la Société a effectué un tirage additionnel de 112,0 millions \$ qui sera comptabilisé à titre de dette à long terme au cours du deuxième trimestre.

Dans le contexte du montage financier, en lien avec le financement non garanti - CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE. Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente de financement amendée le 9 mars 2022, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

En vertu des limites énoncées au paragraphe précédent, si les 13 000 000 de bons de souscription étaient exercés :

- un maximum de 9 436 772 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 563 228 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43,3 millions \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages. La Société peut dorénavant emprunter un montant de 353,3 millions \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 janvier 2022, un montant de 310,0 millions \$ de la facilité de crédit était utilisé. Au 31 janvier 2022, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 144,7 millions \$, et un montant de 163,4 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 29 avril 2023. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL en \$US (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

La Société dispose également d'une entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$. L'entente vient à échéance le 29 avril 2023 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 31 octobre 2022, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 563,1 millions \$ au 31 janvier 2022 (549,8 millions \$ au 31 octobre 2021) et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN (en milliers de dollars)	Au 31 janvier 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	1 255	6 951
Contrats de cautionnement	436	425
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	561 446	542 397
	563 137	549 773

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2022, un montant de 46,5 millions \$ [38,2 millions \$ au 31 octobre 2021] était utilisé, dont 30,7 millions \$ [30,7 millions \$ au 31 octobre 2021] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Dans la foulée du financement avec le gouvernement du Canada et des amendements à l'entente de crédit à terme rotatif et à l'entente de crédit subordonnée existantes, le 28 mai 2021, le prêteur a mis fin à la facilité de cautionnement qui permettait à la Société de faire émettre des lettres de crédit à certains de ses fournisseurs de services, d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 13,0 millions \$, sans céder en nantissement de la trésorerie égale au montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2022, un montant de 0,3 million \$ était utilisé en vertu de cette facilité, dont l'échéance est le 30 avril 2022.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de 2,3 millions £ (3,9 millions \$), laquelle est pleinement utilisée.

Au 31 janvier 2022, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 13,4 millions \$ par rapport au 31 octobre 2021. Cette augmentation découle principalement de la dépréciation du dollar vis-à-vis du dollar américain.

Sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 501,2 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 943,2 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 625,6 millions \$ au 31 janvier 2022, soit une hausse de 21,5 millions \$ comparativement au 31 octobre 2021. Cette hausse est principalement attribuable au tirage de 28,0 millions \$ sur les facilités de crédit et à l'appréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, partiellement compensée par les remboursements des obligations locatives.

La dette totale nette a augmenté de 111,6 millions \$, passant de 1 170,9 millions \$ au 31 octobre 2021 à 1 282,5 millions \$ au 31 janvier 2022. L'augmentation de notre dette totale nette est principalement due à la diminution de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 31 janvier 2022, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 4 mars 2022, il y avait un total de 37 786 489 actions à droit de vote en circulation.

Options d'achat d'actions

Au 4 mars 2022, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 330 847, dont 180 847 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 janvier 2022 et au 4 mars 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient émis. Au 31 janvier 2022, un total de 7 333 333 bons de souscriptions étaient acquis et au 4 mars 2022, un total de 12 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE amendée le 9 mars 2022, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 janvier 2022, la flotte d'Air Transat compte douze Airbus A330 (332 ou 345 sièges), dix Airbus A321neoLR (199 sièges), sept Airbus A321ceo (199 sièges) et un Boeing 737-800 (189 sièges). En raison de la pandémie de COVID-19 et des importantes réductions de capacité qui en découlent, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022. De plus, un Boeing 737-800 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur; la valeur comptable de cet aéronef loué est entièrement dépréciée.

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Or, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, les crédits voyage émis à la suite des annulations de vol en lien avec la pandémie de la COVID-19 étaient admissibles à un remboursement. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective qui n'ont pas encore été résolues pourraient devenir sans objet. À tout événement, la Société s'est défendue jusqu'à présent et compte continuer à se défendre vigoureusement. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie. Néanmoins, la Société a achevé le processus de remboursements des crédits voyage aux clients qui en ont fait la demande, ce qui pourrait atténuer l'effet d'un jugement défavorable, le cas échéant, sur la trésorerie et les résultats.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 janvier 2022, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2021. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2021.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 41,5 millions \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

10. CONTRÔLE ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 31 janvier 2022 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. PERSPECTIVES

Impact du coronavirus sur les perspectives - La Société continue d'appliquer une série de mesures opérationnelles, commerciales et financières, notamment de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle continue d'assurer un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution.

À la suite des annonces récentes d'assouplissements des mesures sanitaires et de restrictions de voyage par les différents gouvernements au Canada et d'autres pays, la situation actuelle présente des signes encourageants au niveau des réservations constatées. Néanmoins, il demeure impossible pour l'instant de prévoir l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les réservations à venir, ainsi que sur les résultats financiers. En conséquence, la Société ne présente pas pour l'instant de perspectives pour le second trimestre, ni pour l'été 2022.

Second trimestre 2022 - Sur l'ensemble de nos marchés, la capacité pour le second trimestre de l'exercice correspond à 48 % de celle de 2019. Sur le programme des destinations soleil, le principal marché de la Société durant la saison d'hiver, la capacité de la Société en 2022 représente 44 % de celle déployée en 2019. Sur le programme transatlantique, où c'est la basse saison, la capacité de la Société représente 59 % de celle de 2019 alors que celle du marché transfrontalier représente 94 %.

Été 2022 - Sur l'ensemble de nos marchés, la capacité prévue pour l'été 2022 correspond à 91 % de celle de 2019. Sur le programme transatlantique, le principal marché de la Société durant la saison d'été, la capacité prévue de la Société en 2022 représente 78 % de celle déployée en 2019. Sur le programme des destinations soleil, où c'est la basse saison, elle représente 96 % de celle de 2019. De plus, la Société compte augmenter sa présence sur le marché transfrontalier en quadruplant sa capacité comparativement à celle déployée en 2019 en offrant, entre autres, de nouvelles destinations au départ de Montréal vers Los Angeles et San Francisco. Finalement, la Société compte augmenter également sa capacité de 9 % sur le marché domestique en regard de celle de 2019.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		343 131	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	172 378	139 583
Clients et autres débiteurs	5	177 459	108 857
Impôts sur le résultat à recevoir		1 114	1 120
Stocks		13 116	10 514
Charges payées d'avance		26 338	16 465
Partie courante des dépôts	6	7 528	10 130
Actifs courants		741 064	719 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	30 728	30 728
Dépôts	6	125 153	112 044
Impôts sur le résultat à recevoir	17	15 100	15 100
Immobilisations corporelles	7	943 972	974 229
Immobilisations incorporelles		15 633	16 849
Placement	8	9 024	9 476
Coûts de financement reportés		19 157	19 368
Actifs non courants		1 158 767	1 177 794
		1 899 831	1 897 658
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		205 080	141 413
Impôts sur le résultat à payer		1 791	1 354
Dépôts de clients et revenus différés		309 178	292 158
Partie courante des obligations locatives	9	162 601	171 557
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	20 879	20 622
Partie courante de la provision pour conditions de retour	11	3 972	3 065
Passifs courants		703 501	630 169
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 281 802	1 247 981
Passif lié aux bons de souscription	10	16 134	15 935
Subvention publique différée	9	163 360	167 394
Provision pour conditions de retour	11	136 526	123 179
Autres passifs	12	27 524	27 497
Passifs d'impôt différé		627	613
Passifs non courants		1 625 973	1 582 599
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	13	221 012	221 012
Provision pour paiements fondés sur des actions		15 977	15 948
Déficit		(659 226)	(544 881)
Montant cumulé des écarts de change		(7 406)	(7 189)
		(429 643)	(315 110)
		1 899 831	1 897 658

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2022 \$	2021 \$
Revenus	14	202 438	41 920
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		66 218	10 019
Salaires et avantages du personnel	14	46 320	28 212
Carburant d'aéronefs		36 313	7 548
Entretien d'aéronefs		18 229	16 448
Frais de vente et de distribution		16 156	1 948
Frais d'aéroports et de navigation		15 914	4 790
Loyer d'aéronefs	9	776	–
Autres coûts aériens		20 588	8 330
Autres		17 914	15 677
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	379	2 580
Amortissement et dépréciation		37 472	37 490
Éléments spéciaux	15	–	6 926
		276 279	139 968
Perte d'exploitation		(73 841)	(98 048)
Coûts de financement	9	21 968	19 145
Revenus du financement		(989)	(1 447)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		528	(5 196)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10	456	–
Gain sur cession d'actifs	16	(3 952)	(17 372)
Perte (gain) de change		21 996	(32 873)
Perte avant charge d'impôts		(113 848)	(60 305)
Impôts sur le résultat			
Exigibles		497	123
Différés		–	75
		497	198
Perte nette de la période		(114 345)	(60 503)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :			
Actionnaires		(114 345)	(60 534)
Participations ne donnant pas le contrôle		–	31
		(114 345)	(60 503)
Perte par action	13		
De base		(3,03)	(1,60)
Diluée		(3,03)	(1,60)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022	2021
	\$	\$
Perte nette de la période	(114 345)	(60 503)
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés en résultat net		
Reclassement en résultat net	–	447
Impôts différés	–	75
	–	522
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	143	(736)
Reclassement en résultat net	(360)	–
	(217)	(736)
Total des autres éléments du résultat global	(217)	(214)
Résultat global de la période	(114 562)	(60 717)
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires	(114 562)	(58 979)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1 738)
	(114 562)	(60 717)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global		Total	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2020	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307
Résultat net (perte nette) de la période	—	—	(60 534)	—	—	(60 534)	31	(60 503)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	522	1 033	1 555	(1 769)	(214)
Résultat global de la période	—	—	(60 534)	522	1 033	(58 979)	(1 738)	(60 717)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(238)	—	—	(238)	238	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(269)	(269)
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(1 769)	(1 769)	1 769	—
	—	—	(238)	—	(1 769)	(2 007)	1 738	(269)
Solde au 31 janvier 2021	221 012	15 948	(224 910)	—	(6 729)	5 321	—	5 321
Résultat net (perte nette) de la période	—	—	(329 025)	—	—	(329 025)	90	(328 935)
Autres éléments du résultat global	—	—	(597)	—	1 779	1 182	(2 239)	(1 057)
Résultat global de la période	—	—	(329 622)	—	1 779	(327 843)	(2 149)	(329 992)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9 651	—	—	9 651	(9 651)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9 561	9 561
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(2 239)	(2 239)	2 239	—
	—	—	9 651	—	(2 239)	7 412	2 149	9 561
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	—	(7 189)	(315 110)	—	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(114 345)	—	—	(114 345)	—	(114 345)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(217)	(217)	—	(217)
Résultat global de la période	—	—	(114 345)	—	(217)	(114 562)	—	(114 562)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	29	—	—	—	29	—	29
	—	29	—	—	—	29	—	29
Solde au 31 janvier 2022	221 012	15 977	(659 226)	—	(7 406)	(429 643)	—	(429 643)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette de la période		(114 345)	(60 503)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation		37 472	37 490
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		528	(5 196)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		456	—
Gain sur cession d'actifs	16	(3 952)	(17 372)
Perte (gain) de change		21 996	(32 873)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	379	2 580
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		10 219	5 894
Impôts différés		—	75
Avantages du personnel		480	769
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		29	—
		(46 738)	(69 136)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		(32 325)	(42 005)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		11 019	(3 315)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(11 665)	8 161
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(79 709)	(106 295)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(4 163)	(2 296)
Produit de la cession d'actifs	16	—	422
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(4 163)	(1 874)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts	9	28 000	—
Remboursement des obligations locatives	9	(34 567)	(15 143)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(6 567)	(15 143)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		375	(275)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(90 064)	(123 587)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		433 195	426 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		343 131	302 846
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		71	(158)
Intérêts payés		3 656	746

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]
[non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 9 mars 2022.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 janvier 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 114 345 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 79 709 \$ au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 9, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 743 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) et le 9 mars 2022, la Société a renégozié certains termes de cet accord. Les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 31 octobre 2022. Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 863 300 \$, dont un montant de 678 000 \$ est utilisé au 31 janvier 2022 et 790 000 \$ au 9 mars 2022.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage, l'imposition de mesures de quarantaine et les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. La Société, depuis le début de la pandémie, a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la progression de la vaccination et la levée de certaines restrictions ont permis un certain niveau de reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 743 300 \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 863 300 \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 1^{er} novembre 2022. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction cherche activement à sécuriser un nouveau financement et discute à l'heure actuelle avec des prêteurs potentiels, dont les autorités gouvernementales fédérales et provinciales. Ces discussions incluent la possible soumission d'une nouvelle demande au CUGE et des demandes de modifications de certaines conditions des facilités de crédit actuellement en place. La direction demeure également à l'affût de tout programme d'aide gouvernementale.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 janvier 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Estimations comptables et jugements importants

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 janvier 2022, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2021. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2021.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 41 491 \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 janvier 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 152 588 \$ [128 154 \$ au 31 octobre 2021] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 50 518 \$, dont 30 728 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [42 157 \$ au 31 octobre 2021, dont 30 728 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	124 967	77 733
Sommes à recevoir de l'État	28 853	13 111
Créances-clients	11 833	9 775
Encaisses bailleurs à recevoir	1 276	1 610
Autres montants à recevoir	10 530	6 628
	177 459	108 857

Au 31 janvier 2022, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de subvention salariale de 15 066 \$ lié au Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA ») et au Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») à recevoir [note 14] [un montant de subvention salariale de 1 296 \$ lié au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») au 31 octobre 2021].

Note 6 Dépôts

	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	93 641	80 777
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	32 500	33 926
Dépôts auprès de fournisseurs	6 540	7 471
	132 681	122 174
Moins tranche récupérable à moins d'un an	7 528	10 130
	125 153	112 044

Note 7 Immobilisations corporelles

	Flotte \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	386	1 359	571	4	1 842	155	4 317
Dispositions	(4 585)	(36)	—	—	(24 565)	(304)	(29 490)
Radiations	—	—	(91)	(188)	—	(1 171)	(1 450)
Écart de change	—	—	24	1 151	—	78	1 253
Solde au 31 janvier 2022	112 919	136 809	57 697	79 651	1 277 345	121 208	1 785 629
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	2 280	2 064	1 137	355	28 033	1 728	35 597
Dispositions	(4 585)	(36)	—	—	(24 565)	(163)	(29 349)
Radiations	—	—	(91)	(188)	—	(1 171)	(1 450)
Écart de change	—	—	17	7	—	65	89
Solde au 31 janvier 2022	64 972	80 831	44 243	30 342	543 255	78 014	841 657
Valeur comptable nette au 31 janvier 2022	47 947	55 978	13 454	49 309	734 090	43 194	943 972

	Flotte \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2020	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Ajouts	3 160	713	580	—	241 754	432	246 639
Dispositions	(46 562)	(790)	(174)	—	(379 552)	(19 453)	(446 531)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Dépréciation	(2 184)	—	—	—	(6 933)	—	(9 117)
Écart de change	—	—	(121)	(3 509)	—	(405)	(4 035)
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2020	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Amortissement	10 808	8 850	5 225	1 394	117 268	7 045	150 590
Dispositions	(45 722)	(699)	(60)	—	(371 217)	(3 367)	(421 065)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Écart de change	—	—	(88)	(44)	—	(284)	(416)
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Valeur comptable nette au 31 octobre 2021	49 841	56 683	14 013	48 516	760 281	44 895	974 229

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un aéronef loué, soit un Airbus A330. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$.

Note 8 Placement

Au 31 janvier 2022, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2021	9 476
Quote-part du résultat net	(379)
Écart de conversion	(73)
Solde au 31 janvier 2022	9 024

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,2697 au 31 janvier 2022 [1,2397 au 31 octobre 2021].

Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 janvier 2022 et 31 octobre 2021. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 76 728 \$ et 1 513 \$, respectivement [80 989 \$ et 2 340 \$ en 2021, respectivement] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Dette à long terme				
Financement non garanti - CUGE	2026	12,95	163 759	157 985
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,28	144 746	140 590
Entente de crédit subordonnée	2023	10,31	71 603	70 973
Entente de crédit à terme rotatif	2023	5,02	49 787	49 805
Financement garanti - CUGE	2023	5,52	71 306	43 827
Dette à long terme		11,11	501 201	463 180
Obligations locatives				
Flotte	2022-2033	5,25	894 784	904 922
Immobilier et autres	2022-2037	5,37	48 418	51 436
Obligations locatives		5,26	943 202	956 358
Total dette à long terme et obligations locatives		7,29	1 444 403	1 419 538
Partie courante des obligations locatives			(162 601)	(171 557)
Dette à long terme et obligations locatives			1 281 802	1 247 981

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 743 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Un montant de 78 000 \$, dont les tirages peuvent être effectués jusqu'au 29 octobre 2022, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et garantie, qui vient à échéance le 29 avril 2023; la facilité est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et un montant de 72 000 \$ de la facilité de crédit était utilisé [44 000 \$ au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 71 306 \$.

Financement non garanti CUGE

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclu avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Selon l'entente amendée, la Société continue de bénéficier d'un montant de 312 000 \$, dont les tirages peuvent être effectués jusqu'au 29 octobre 2022, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie qui vient à échéance le 29 avril 2026. La facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Au 31 janvier 2022, un montant de 176 000 \$ de la facilité de crédit était utilisé, dont la valeur comptable est de 163 759 \$. Le 9 février 2022, la Société a effectué un tirage additionnel de 112 000 \$ qui sera comptabilisé à titre de dette à long terme au cours du deuxième trimestre. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés. Au 31 janvier 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement est de 849 \$ [1 377 \$ au 31 octobre 2021] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages. La Société peut dorénavant emprunter un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 janvier 2022, un montant de 310 000 \$ de la facilité de crédit était utilisé. Au 31 janvier 2022, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 144 746 \$, et un montant de 163 360 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, un montant de 4 157 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 29 avril 2023. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL en \$US (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

La Société dispose également d'une entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. L'entente vient à échéance le 29 avril 2023 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 31 octobre 2022, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 janvier 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 31 octobre 2022 et la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2022, un montant de 46 501 \$ était utilisé [38 161 \$ au 31 octobre 2021] dont 30 728 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les trimestres terminés les 31 janvier 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les	
	2022	2021
	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	11 429	11 359
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	9 114	610
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	491	149
Autres intérêts	934	7 027
Coûts de financement	21 968	19 145

Les autres intérêts pour le trimestre terminé le 31 janvier 2021 sont principalement constitués des frais d'intérêts, d'attente et de mise en place liés à la facilité de crédit subordonnée de 70 000 \$.

Charge de loyer

La charge de loyer pour les trimestres terminés les 31 janvier 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022	2021
	\$	\$
Paiements de loyer variables	776	—
Loyer d'aéronefs	776	—
Baux à court terme	737	488
Baux liés à des actifs de faible valeur	74	116
	1 587	604

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
Solde au 31 octobre 2021			956 358
Remboursements	(34 567)	—	(34 567)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	1 020	1 020
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	4 230	4 230
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(5 368)	(5 368)
Écart de change	—	21 529	21 529
Solde au 31 janvier 2022	(34 567)	21 411	943 202

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 janvier 2022 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 janvier 2022. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,2697 au 31 janvier 2022 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	—	192 696	—	—	163 759	144 746	501 201
Flotte	165 609	130 989	119 953	115 277	111 147	461 485	1 104 460
Immobilier et autres	7 664	3 846	3 229	5 723	5 304	40 951	66 717
Obligations locatives	173 273	134 835	123 182	121 000	116 451	502 436	1 171 177
Total	173 273	327 531	123 182	121 000	280 210	647 182	1 672 378

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 17 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE. Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente de financement amendée le 9 mars 2022, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

En vertu des limites énoncées au paragraphe précédent, si les 13 000 000 de bons de souscription étaient exercés :

- un maximum de 9 436 772 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 563 228 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 436 772 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 436 772 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Au 31 janvier 2022, un total de 7 333 333 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour le trimestre terminé le 31 janvier se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	36 557	—
Émission	—	41 491
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	456	(4 934)
Solde de fermeture	37 013	36 557
Passif courant	20 879	20 622
Passif non courant	16 134	15 935
Solde de fermeture	37 013	36 557

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classés de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 53,6 % au 31 janvier 2022. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation de 2 281 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 janvier 2022.

Note 11 Provison pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour le trimestre terminé le 31 janvier se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Solde d'ouverture	126 244	143 598
Provisions supplémentaires	13 181	28 574
Changement d'estimation	2 189	(18 527)
Montants inutilisés repris	(1 607)	(28 384)
Charge de désactualisation	491	983
Solde de fermeture	140 498	126 244
Provisions courantes	3 972	3 065
Provisions non courantes	136 526	123 179
Solde de fermeture	140 498	126 244

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour. Au 31 janvier 2022, les montants inutilisés repris incluent 1 607 \$ en lien avec le renversement de la provision pour conditions de retour pour un aéronef dont le contrat de location a été résilié.

Au 31 octobre 2021, les montants inutilisés repris incluent 7 521 \$ en lien avec des réparations futures sur des aéronefs qui n'auront pas lieu, 6 610 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant l'exercice et 14 253 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

Note 12 Autres passifs

	Au 31 janvier 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Avantages du personnel	27 328	27 120
Autres passifs	196	377
	27 524	27 497

Note 13 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022 et de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, aucune modification touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B n'a eu lieu.

Au 31 janvier 2022, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 642 645 et à 36 104 445 [1 694 125 et 36 052 965 au 31 octobre 2021], pour un nombre d'actions totalisant 37 747 090 et une valeur comptable de 221 012 \$.

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2021	1 108 262	7,55
Annulées	(672 898)	7,77
Expirées	(104 517)	7,86
Solde au 31 janvier 2022	330 847	7,01
Options pouvant être exercées au 31 janvier 2022	180 847	9,01

Bons de souscription

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022	2021
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat de base par action	(114 345)	(60 534)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	456	—
Retrancher l'effet antidilutif	(456)	—
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat dilué par action	(114 345)	(60 534)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 747	37 747
Effet des titres potentiellement dilutifs		
Bons de souscription	144	—
Retrancher l'effet antidilutif	(144)	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 747	37 747
Perte par action		
De base	(3,03)	(1,60)
Dilué	(3,03)	(1,60)

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, les 330 847 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [1 724 570 options d'achat d'actions pour le trimestre clos le 31 janvier 2021].

Note 14 Information supplémentaire sur les revenus et les charges**Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme des destinations soleil. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022	2021
	\$	\$
Clients		
Transatlantique	31 561	6 070
Amérique	167 899	31 581
Autres	2 978	4 269
Total des revenus	202 438	41 920

Subventions publiques

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a comptabilisé des montants de 15 066 \$, en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les nouveaux programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2021, la Société avait comptabilisé des montants de 33 344 \$, en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec la SSUC, dont 11 685 \$ pour les employés actifs.

Note 15 Éléments spéciaux

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2022 \$	2021 \$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada		
Honoraires professionnels	—	5 143
Charge de rémunération	—	1 783
	—	6 926

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Durant le trimestre terminé le 31 janvier 2021, des honoraires professionnels de 5 143 \$ ainsi que des charges de rémunération de 1 783 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

Note 16 Perte (gain) sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, le gain sur cession d'actif est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2021, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs trois aéronefs loués, soit deux Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur cession d'actifs de 17 372 \$ comptabilisé est principalement lié à ces résiliations de baux, qui ont entraîné la comptabilisation d'un gain de 17 042 \$, puisque la totalité de la valeur comptable des actifs liés à ces aéronefs loués avait été dépréciée durant l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Note 17 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 janvier 2022, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321neo dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs)	6 537	18 254	33 284	46 798	46 798	409 775	561 446
Obligations d'achat	6 840	4 579	2 949	4 750	—	—	19 118
	13 377	22 833	36 233	51 548	46 798	409 775	580 564

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Or, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, les crédits voyage émis à la suite des annulations de vol en lien avec la pandémie de la COVID-19 étaient admissibles à un remboursement. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective qui n'ont pas encore été résolues pourraient devenir sans objet. À tout événement, la Société s'est défendue jusqu'à présent et compte continuer à se défendre vigoureusement. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie. Néanmoins, la Société a achevé le processus de remboursements des crédits voyage aux clients qui en ont fait la demande, ce qui pourrait atténuer l'effet d'un jugement défavorable, le cas échéant, sur la trésorerie et les résultats.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, la Société a déjà versé un montant de 15 100 \$ aux autorités fiscales relativement à cette situation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et s'est opposée aux avis de cotisation reçus. Ce montant est comptabilisé comme impôts sur le résultat à recevoir aux 31 janvier 2022 et 31 octobre 2021.

Note 18 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 7, 14, 24 et 25 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 janvier 2022, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 436 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 janvier 2022, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Facilité de crédit irrévocable non gagée par des dépôts

Dans la foulée du financement avec le gouvernement du Canada et des amendements à l'entente de crédit à terme rotatif et à l'entente de crédit subordonnée existantes, le 28 mai 2021, le prêteur a mis fin à la facilité de cautionnement qui permettait à la Société de faire émettre des lettres de crédit à certains de ses fournisseurs de services, d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 13 000 \$, sans céder en nantissement de la trésorerie égale au montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2022, un montant de 282 \$ était utilisé en vertu de cette facilité, dont l'échéance est le 30 avril 2022.

Note 19 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

